



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-314

Déposé le : 18.11.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Communes, Boursières et Boursiers interloqués suite au mail reçu le 7 novembre 2014 de la part de la Cheffe de service du département DIS-SCL

Texte déposé

Choqués, indignés pour les plus écoeurés, étonnés, incompréhensible pour les plus polis ! Les mots et les commentaires fusent depuis que les communes et bourses du Canton de Vaud ont reçu le mail de la Cheffe de service des Communes et du Logement (SCL) leur annonçant la fin de la collaboration entre le dit service et le Directeur de l'ASFICo Monsieur Fabrice Weber.

Le Président de l'Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux a reçu plusieurs centaines de mails de la part de ses collègues, très inquiets pour l'avenir et surtout ne comprenant pas pourquoi !?!

Comment est-il possible qu'une personne reconnue par ses pairs, disponible presque 7 jours sur 7 et 24h sur 24h, et le SCL décident de mettre fin à leur collaboration aussi subitement, sans information préalable des communes et sans explication du Conseil d'Etat ?

Je me permets donc de poser les questions suivantes :

- Le service aux communes sera-t-il toujours assumé avec autant de compétence et de diligence ?
- « Tous » les renseignements demandés par les communes ou bourses communales seront-ils donnés comme auparavant ?
- Le Conseil d'Etat peut-il rassurer les communes sur l'avenir du service donné aux communes dans les domaines financiers et péréquatif ?

Commentaire(s)

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Conclusions

Souhaite développer



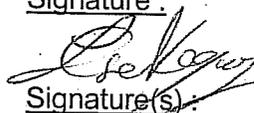
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Laurence Creteigny

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :